

LES SIAE, DES PARTENAIRES POUR REMPORTER DE NOUVEAUX MARCHÉS

LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

- + Agro-alimentaire + BTP + Co-traitance + Collecte, traitement et recyclage des déchets + Espaces verts + Expertise technique et plus value sociale + Filière des déchets d'équipements électriques et électroniques + Nettoyage et entretien + Mise à disposition de personnel + Restauration collective + Sous-traitance +



Les **SIAE**, des partenaires économiques à plus-value sociale



Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et les entreprises classiques nouent depuis de longues années des collaborations fructueuses. L'heure est aujourd'hui au renforcement de ces collaborations, notamment avec le développement des clauses sociales dans les marchés publics.

Grâce à leur compétence « insertion », les SIAE permettent aux entreprises de remporter des marchés comportant des clauses sociales. Quel que soit le cadre du partenariat, travailler avec les SIAE comporte de nombreux avantages.



Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) permettent d'offrir une deuxième chance à des personnes en difficulté sociale ou professionnelle en couplant un contrat de travail avec un accompagnement individualisé dans le cadre d'une activité économique.

Avec l'entreprise Aldéclik, j'ai découvert des professionnels passionnés par leur métier et j'ai rapidement décidé de leur confier l'entretien de nos espaces verts. Collaborer avec une entreprise d'insertion correspond aux valeurs du Groupe VINCI, mais il n'est pas question pour autant d'abaisser notre niveau d'exigence. Aldéclik le sait bien. Alors même qu'elle doit gérer en tant qu'entreprise d'insertion des contraintes fortes au niveau RH (formation des salariés, turn-over...), elle est aussi performante qu'une entreprise classique et répond ainsi parfaitement à mes attentes en tant que client.

François-Xavier SALOMON,
chef d'entreprise,
GT Azur



Les SIAE ont développé une expertise dans le recrutement de publics éloignés de l'emploi,

le suivi et l'accompagnement des salariés en insertion ainsi que la mobilisation de formations sur les premiers niveaux de qualification. Chaque année, près de 4 000 SIAE permettent à 200 000 personnes d'être embauchées, soit plus de 55 000 équivalents temps plein¹.

Les SIAE s'inscrivent le plus souvent dans le champ concurrentiel,

développant leur projet social dans un cadre entrepreneurial et partageant avec les entreprises classiques le souci de satisfaire leur client. A l'exception des ateliers et chantiers d'insertion qui accueillent en général un public plus éloigné de l'emploi, les SIAE tirent majoritairement leurs ressources de leur activité économique. Les apports publics permettent essentiellement de financer les prestations d'accompagnement et l'encadrement supplémentaire nécessaires aux salariés en insertion. Le chiffre d'affaire annuel des SIAE est estimé à 2 milliards d'euros².

Les SIAE interviennent dans de nombreux secteurs d'activité,

souvent à forte intensité de main d'œuvre : BTP ; collecte, traitement et recyclage des déchets ; espaces verts ; filière des déchets d'équipements électriques et électroniques ; nettoyage et entretien ; production agricole ; restauration collective, etc.

¹Sources : DARES Analyses – Mars 2011 (chiffres 2008)/ Estimation Avise pour le nombre d'ETP

² Estimation Avise

Les SIAE vous apportent un savoir faire spécifique, complémentaire aux vôtres

- Recrutement et formation de publics éloignés de l'emploi
- Accompagnement social et professionnel en continu
- Connaissance des modalités de réponse aux clauses sociales des marchés publics

Les SIAE, qui sont-elles ?

Conventionnées chaque année par l'Etat et relevant de statuts juridiques divers, les SIAE se répartissent en plusieurs catégories :

- Les **Associations intermédiaires (AI)** et les **Entreprises temporaires de travail d'insertion (ETTI)** mettent leurs salariés en insertion à disposition d'entreprises, de particuliers ou de collectivités.
- Les **Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)** et les **Entreprises d'insertion (EI)** s'appuient sur la vente de biens et services pour construire les parcours de leurs salariés.
- Les **Régies de quartier et Régies de territoire** sont des associations composées de représentants des habitants, des pouvoirs publics et des bailleurs sociaux visant à (re)créer de la citoyenneté et à procurer du travail aux habitants de ces territoires. Elles peuvent utiliser les dispositifs de l'IAE (ACI, EI, AI) pour mener leurs actions d'insertion.
- Les **Groupeements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)** mettent à disposition de leurs adhérents, sur une longue période, des personnes ayant des difficultés d'insertion professionnelle. Via l'utilisation de contrats en alternance, ils leur apportent une formation afin d'acquérir une qualification professionnelle.

Les SIAE optimisent vos chances de remporter des marchés publics



S'associer à une SIAE dans la réponse aux appels d'offre publics peut être un atout déterminant pour remporter ces marchés.

En effet, certains acheteurs publics (collectivités territoriales, Etat, bailleurs,...) prennent en compte la qualité de l'insertion comme critère d'évaluation des réponses à leurs appels d'offre. En vous apportant des compétences complémentaires aux vôtres, les SIAE vous permettent d'être plus compétitifs.

Les SIAE peuvent se positionner rapidement et efficacement pour des réponses en sous-traitance comme en co-traitance.

Sensibilisées depuis 2006 au développement des clauses sociales et accompagnées par l'Etat sur ce sujet, elles ont acquis une réelle expertise dans ce domaine.

Les SIAE simplifient la mise en œuvre des clauses sociales des marchés que vous avez remportés.

Depuis 2009, nous avons systématisé l'utilisation de l'article 53-1 en combinaison avec l'article 14.

Le critère de performance en matière d'insertion, qui fait partie du critère « Développement durable », compte pour 10 % de la note finale. Il se décompose ainsi : volume horaire supplémentaire (20 %), qualité du tutorat et de la formation (30 %), niveau de qualification pouvant être acquis à l'issue du marché (30 %), qualité de l'accompagnement social / partenariat avec une SIAE (20 %).

Les entreprises sont ainsi amenées à construire des offres intéressantes, et non simplement à proposer des heures d'insertion.

Xavier GUILBAUD,
responsable du service
des achats de
Nantes Habitat

L'article 14...

... permet aux acheteurs publics d'imposer aux entreprises attributaires de réserver une partie des heures de travail générées par le marché à une action d'insertion, correspondant soit à un volume déterminé d'heures de travail, soit à un pourcentage déterminé des heures travaillées du marché. C'est une condition d'exécution du marché. Pour répondre à leur obligation, les entreprises ont le choix entre : l'embauche directe, la sous-traitance ou la co-traitance avec une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE), la mise à disposition de personnel par une SIAE.

www.socialement-responsable.org



Les réponses que nous avons réalisées en cotraitance avec des SIAE ont été une agréable surprise.

Nous avons constaté que des entreprises associatives comme les Associations intermédiaires (AI) pouvaient développer une ingénierie de projet parfois plus avancée que les nôtres et cela nous a plus facilement convaincus de nous engager à leurs cotés dans des réponses groupées.

En constituant un groupement conjoint avec l'Association intermédiaire Isis, nous avons pu remporter un marché porteur d'activité, avec une plus value sociale qui correspond à la clause d'insertion du marché et que nous pourrions valoriser plus tard (RSE, mieux disant social), tout en confortant notre capacité de recrutement via les publics mis à disposition par l'AI co-traitante.

Cela nous permet de nous développer sur des marchés que nous n'envisagions pas au préalable.

M. CARTINIÈRE,
gérant de l'entreprise de propreté NSF

Nous avons vécu les clauses d'insertion comme une contrainte avant de nous rapprocher du GEIQ BTP Ile-de-France.

Le GEIQ nous propose des candidats, les forme et assure leur suivi. Il joue ainsi un rôle clé d'interface entre le monde de l'entreprise et celui de l'insertion. Il nous apporte un savoir-faire que nous ne possédons pas. Pour nous, il est à la fois plus simple et plus efficace de faire appel au GEIQ que de recruter et d'embaucher nous-mêmes. D'autre part, les chargés de mission du GEIQ sont en contact avec nos conducteurs de travaux et n'hésitent pas si besoin à se déplacer sur les chantiers. Le partenariat avec le GEIQ est ainsi géré au plus près du terrain.

Quand on peut compter sur des acteurs fiables et compétents, les clauses d'insertion ne sont plus une contrainte.

Christophe DUEYMES,
directeur, VINCI Energies Ile-de-France



Le saviez-vous ?

- En 2009, **près d'une SIAE sur cinq** est intervenue en sous-traitance d'une entreprise conventionnelle sur un marché comportant une clause sociale (Enquête 2010 Avise pour la DGEFP).
- Dans le cadre des projets de rénovation urbaine, **une heure d'insertion sur deux est réalisée par une SIAE.**

D'autres bonnes raisons de travailler avec les SIAE

Diversifier vos modes de recrutement

Tester la compétence et la motivation d'un candidat n'est pas toujours facile. La mise à disposition de personnel d'une SIAE (AI, ETTI et GEIQ) peut vous permettre de repérer vos futurs salariés. À l'écoute des besoins en recrutement des entreprises, les SIAE sont en capacité de préparer leurs salariés à des métiers spécifiques, notamment par le biais de la formation. Elles sont ainsi des partenaires privilégiés pour le recrutement des postes de premier niveau de qualification, notamment dans les métiers en tension, et la mise en œuvre d'une politique efficace de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Il y a encore quelques années, je ne croyais pas aux partenariats entre entreprises classiques et structures d'insertion, surtout sur des métiers pénibles comme les travaux forestiers.

Depuis, j'ai évolué : je constate que cela peut se faire et produire des résultats positifs. Ainsi, nous venons d'embaucher un salarié en insertion que nous avons rencontré sur l'atelier et chantier d'insertion (ACI) Parchemin. S'il est encore en phase de formation, il est irréprochable sur sa participation à l'entreprise et nous ferons tout pour le maintenir après son CDD.

Thomas FAGES,
chargé d'affaires à
Actiforest

Nous avons l'habitude de collaborer avec deux entreprises de travail temporaire d'insertion, Idées Intérim et Bourgogne Intérim, qui ont fait leurs preuves et connaissent bien nos exigences.

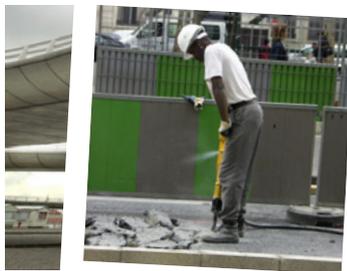
Les clauses d'insertion nous permettent de tester les personnes avant de les embaucher éventuellement en CDI en fonction de nos besoins. En tant qu'entreprise citoyenne, nous avons à prendre notre part de l'insertion. Nous sommes satisfaits quand il y a des sorties positives. Nous avons ainsi chacun notre rôle à jouer dans la réussite du parcours d'insertion des bénéficiaires des clauses.

Jeanne CARTIER,
responsable RH,
C3B – (Bâtiment)

Optimiser votre démarche RSE

En choisissant les SIAE comme fournisseurs, vous donnez à vos achats un impact social tout en respectant une logique d'efficacité économique. De nombreuses entreprises font le choix de sous-traiter une partie de leur activité à une structure d'insertion par l'activité économique. Une solution pertinente pour mettre en œuvre une politique de Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) tout en garantissant des prestations de qualité. Une démarche RSE peut conduire à aller encore plus loin en s'investissant durablement auprès de SIAE, par exemple en formant un club d'entreprises partenaires (parrainage de salariés, mécénat de compétences...), en investissant dans leur capital, en participant à leurs instances dirigeantes, en étant à l'origine d'un GEIQ qui regroupe vos partenaires et/ou sous-traitants, ou d'une autre SIAE. etc. Dans tous les cas, devenir le partenaire d'une SIAE vous permet d'augmenter l'impact de votre politique RSE auprès de l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion : collectivités locales, tissu associatif, agences de Pôle emploi,...





Crédits photos :

Fotolia : Adrien Roussel - Alena Yakusheva - Andi - Angelo.gi - Auremar
Corbis - Cs-photo - Esther Hildebrandt - Fanfan- Herreneck - Iceteaimages
- Illustrez-vous - John Casey - Ken Pilon - Monkey Business - Nyul - PackShot-
Photocomptoir - Studiophotopro - Thieury - Vladimir Melnik - Kirill Kedrinski ;
Getty Images : Assembly - David Lees - James Hardy - Ingram Publishing - Chris
Windsor - Tony Eveling - Glowimages - Huntstock - Echo - Stephen Barnett ;
GEIQ - Entraide rurale et Monuments historiques PACA.

Conception et création graphique : contact@interlinka.com

Impression : BB Créations sur papier certifié PEFC 12-31-1209





Comment prendre contact avec une SIAE ? Qui peut vous aider ?



Les facilitateurs

Les facilitateurs, des personnes ressources en charge de l'ingénierie des clauses sur les territoires, salariés des Maisons de l'Emploi et des PLIE et parfois des EPCI ou des communes. Ils interviennent en amont du marché auprès des donneurs d'ordre pour les aider à l'estimation et à la bonne définition des clauses sociales d'insertion dans les pièces du marché, et auprès des soumissionnaires potentiels pour les informer et les conseiller. Après attribution du marché, ils accompagnent les attributaires dans le choix des modalités de réalisation de la clause, effectuent le suivi de l'exécution de la clause et en rendent compte aux donneurs d'ordre.

Les facilitateurs sont regroupés dans le réseau Alliance Villes Emploi.

Annuaire des facilitateurs :
www.ville-emploi.asso.fr

L'annuaire du site

www.socialement-responsable.org

Ce site propose un annuaire des SIAE à partir duquel vous pouvez effectuer une recherche par localisation géographique, secteur d'activité et mots clés. La fiche de présentation de chaque structure vous donne les éléments utiles pour vous aider à identifier le prestataire correspondant à vos besoins.

Le programme national d'accompagnement de l'offre d'insertion



Lancé par la **Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle** (DGEFP), le programme

national d'accompagnement de l'offre d'insertion vise à renforcer l'accès des SIAE à la commande publique et privée. La mise en œuvre de ce programme repose sur un **réseau de 72 référents**, désignés au sein des services de l'État et agissant à l'échelon régional et/ou départemental.

L'Avise mène des missions de formation et d'animation de ce réseau pour le compte de la DGEFP.



Membres du comité de pilotage du programme national d'accompagnement de l'offre d'insertion :



LES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

- + Agro-alimentaire + BTP + Co-traitance + Collecte, traitement et recyclage des déchets + Espaces verts + Expertise technique et plus value sociale + Filière des déchets d'équipements électriques et électroniques + Nettoyage et entretien + Mise à disposition de personnel + Restauration collective + Sous-traitance +